



Ville de Lausanne

Direction de l'enfance, de la jeunesse
et des quartiers

Service des écoles primaires et secondaires



Conférence régionale
des directrices et directeurs
des établissements
lausannois (CRL)

**Aux parents de tous les élèves
lausannois de l'école obligatoire**

Lausanne, janvier 2019

Octroi de deux demi-journées de congé les mercredis 1^{er} et 29 mai 2019

Madame, Monsieur,

En application de l'article 69, al.2 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), le Conseil des établissements lausannois peut accorder au maximum deux demi-journées de congé, en plus des quatorze semaines de vacances. Pour Lausanne, cette disposition est appliquée le 1^{er} mai. Celui-ci tombant en 2019 sur un mercredi, le Conseil des établissements lausannois a décidé d'octroyer exceptionnellement aux élèves un 2^e demi-jour de congé le mercredi matin précédant l'Ascension.

Ainsi, nous nous permettons de vous rendre attentifs au fait qu'en 2019, tous les élèves lausannois seront en congé :

- le **mercredi 1^{er} mai 2019** (tous les bâtiments scolaires et l'administration lausannoise seront également fermés) et
- le **mercredi 29 mai 2019**, veille de l'Ascension.

Aucun accueil particulier ne sera organisé à ces dates ni par les écoles, ni par les APEMS, ni par l'accueil parascolaire 7-11 (réfectoires). Par contre, les enfants en 1P et 2P qui fréquentent les UAPE intégrées dans un CVE seront accueillis conformément au contrat qui les lie avec l'institution concernée.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce qui précède et de bien vouloir vous organiser en conséquence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

David Payot

Conseiller municipal en charge de la
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des
quartiers et Président du Conseil des
établissements lausannois

Philippe Nicollier

Président de la Conférence régionale
des directrices et directeurs des
établissements lausannois

Copies :

- M. Alain Bouquet, Directeur général de la DGEO
- Directrices et directeurs des établissements scolaires lausannois
- Chef-fe-s des services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers de la Ville de Lausanne